



Numéro de Révision: 002.0

Date de sortie: 12/05/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage Heavy Duty Contact Cement	Numéro IDH:	2994433
Type de produit/utilisation recommandée:	Adhésif à base de solvant		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com		
Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3			

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES. H304 - PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H360 - PEUT NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FOETUS.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	1B
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Numéro IDH: 2994433

Nom du produit: LePage Heavy Duty Contact Cement

Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
acétone	67-64-1	10 - 30
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	10 - 30
Methyl ethyl ketone	78-93-3	10 - 30
acétate de propyle	109-60-4	10 - 30
tert-butyl acetate	540-88-5	5 - 10
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	9003-35-4	5 - 10
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	119-47-1	0.1 - 1
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1 - 5
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Aucun connu

Produit ou gaz issus de la combustion: Dioxyde de carbone. Oxyde de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Faire tremper dans un agent d'absorption inerte. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage: Non disponible

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	(PEAU) 100 ppm TWA	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Methyl ethyl ketone	(PEAU) 75 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (590 mg/m3) PEL	Rien	Rien
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
acétate de propyle	100 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (840 mg/m3) PEL	Rien	Rien
tert-butyl acetate	50 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (950 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Oxyde de magnésium	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	15 mg/m3 PEL Total des particules en suspension. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Havane
Odeur:	Piquant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	0.845 - 0.869 à 25 °C (77°F)
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	-18 °C (0.4 °F) specification interne Henkel
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	54.35 %
Viscosité dynamique:	1,000 - 1,400 cp
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2).
Produits incompatibles:	Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une sensibilisation par inhalation.
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Contact avec les yeux:	Peut causer une légère irritation.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut présenter un risque d'aspiration si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3
Methyl ethyl ketone	Oral LD50 (Souris) = 670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,300 - 3,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 - 6,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 8,000 mg/kg
acétate de propyle	Oral LD50 (Souris) = 8,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6.64 g/kg Oral LD50 (Rat) = 9,370 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 32 mg/l
tert-butyl acetate	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.23 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 13.3 mg/l
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	Rien
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg
Oxyde de magnésium	Rien
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
acétone	Irritant		Système nerveux central
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Irritant		
Methyl ethyl ketone	Irritant		Système nerveux central
acétate de propyle	Irritant		Système nerveux central
tert-butyl acetate	Irritant		Sang Cardiaque Système nerveux central Gastro-intestinal
Phenol polymerise avec le formaldéhyde			
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Irritant		
Oxyde de magnésium	Irritant		Sang Système nerveux central Système immunitaire
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Irritant		Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
acétone	Non	Non	Non
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Non	Non	Non
Methyl ethyl ketone	Non	Non	Non
acétate de propyle	Non	Non	Non
tert-butyl acetate	Non	Non	Non

Phenol polymerise avec le formaldéhyde	Non	Non	Non
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-méthyléni-p-crésol	Non	Non	Non
Oxyde de magnésium	Non	Non	Non
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	Non	Groupe 2A	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2, 3, 4, 8, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 12/05/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.